Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_11-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 07 juillet 2025

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON, M. Florian GAULTIER

Absents : Mme Alicia PILORGET (pouvoir à M. Laurent COTTAIN), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Quentin RENAULT), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

02/06/26 – 11 – Finances communales – Attribution d'une subvention à l'association Daoudour

Le 23 juin 2026, l'Association Daoudour, qui compte près de 200 adhérents, a sollicité le concours de la commune de Broöns à hauteur de 450 € dans le but de financer une partie des dépenses engendrées par l'organisation des deux balades du patrimoine, en juillet et août 2026, permettant de découvrir le vieux bourg de Léhon et l'Abbaye Saint Magloire, l'église de Trédias, le manoir privé restauré de la Pommeraie et la ferme du Chêne Témoin à Broöns.

Cette demande de subvention vise à couvrir une partie des frais suivants :

- Transport : 450 € / jour, soit 900 €
- Déjeuner à Trédias
- Les entrées payantes et guidées de l'Abbaye Saint Magloire et de la ferme du Chêne Témoin.

La subvention de 450 € sollicitée correspond à 50% des frais de transport.

L'association précise que la commune de Trédias soutient l'événement avec la mise à disposition d'une salle pour le repas et que les participants contribuent à hauteur de 20 € pour les adhérents et 25 € pour les non adhérents.

Il est rappelé que la commune participe financièrement, chaque année, à l'organisation de cet événement.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, À L'UNANIMITÉ des voix exprimées (M. le Maire, membre du bureau ne prend pas part au vote) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 450 € à l'association Daoudour.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 27/07/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

